



**REGLEMENT DE CONCOURS
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les disciplines sportives**

AGILITY MOBILITY OBEDIENCE

DIRECTIVE

**Temps de parcours standard
01.01.2019 - 31.12.2019**

La CTAMO édicte cette directive basée sur art. 2.4.2 du règlement d'agility du règlement de concours de la SCS pour Agility Mobility Obedience.

1. COEFFICIENTS POUR LE TEMPS DE PARCOURS STANDARD

Les coefficients suivants sont valables pour calculer le temps de parcours standard:

Catégorie	Classe 3	Classe 2
Large	1.20	1.30
Medium	1.20	1.30
Small	1.20	1.30

2. VALIDITÉ

Cette directive a été décidée par la CTAMO le 04.12.2018 et entre en vigueur le 01.01.2019. Elle remplace toutes autres directives édictées dans ce contexte.

Erich Schwab
Président CTAMO

Sascha Grunder
Vice-président CTAMO